

# PASS PERIGORD AVANTAGES

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Edition au 01 juin 2020

### PREAMBULE

Les présentes conditions générales d'utilisation sont opposables à chaque possesseur des coupons imprimés extraits du Pass Périgord Avantages. Le Pass Périgord est géré par le Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne (désigné par CDT Dordogne) ayant siège au 25 rue Wilson – BP40032 – 24002 Périgueux Cedex. SIRET 781 702 568 000 28

Les conditions générales d'utilisation sont accessibles à tout moment sur le site internet du CDT Dordogne [www.dordogne-perigord-tourisme.fr](http://www.dordogne-perigord-tourisme.fr)

### ARTICLE 1 – DESCRIPTIF

Le Pass Périgord Avantages (version numérique) vise à faciliter la découverte de 40 sites touristiques et activités du département de la Dordogne par les touristes. Il se présente sous forme de coupons téléchargeables à imprimer.

Chaque coupon du Pass Périgord Avantages offre un droit d'accès à prix réduit, pour une famille (6 membres) ou un groupe d'amis (4 personnes), à un ensemble de sites partenaires dont la liste figure sur [www.dordogne-perigord-tourisme.fr/voir-faire/pass-perigord-avantages/index.php](http://www.dordogne-perigord-tourisme.fr/voir-faire/pass-perigord-avantages/index.php)

### ARTICLE 2 - OBJET

Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de l'utilisation du Pass Périgord Avantages.

Le Pass Périgord Avantages est obtenu gratuitement, après création d'un compte. Le demandeur devra séjourner en Dordogne pour obtenir la (les) fiche(s)/coupon(s) téléchargeable(s) « Pass Perigord avantages ».

Les présentes conditions générales d'utilisation s'appliquent jusqu'au 31/12/2020. Elles sont proposées en langue française.

### ARTICLE 3 – MODALITES D'UTILISATION

Lors de la demande de fiche/coupon téléchargeable « Pass Perigord avantages », le CDT Dordogne recueille les données nécessaires pour attribuer la (les) fiche/coupon à une famille ou groupe d'amis détenteur, via la création d'un compte.

Le Pass Périgord Avantages propose 40 coupons téléchargeables à imprimer donnant accès à une visite ou à une activité à tarif réduit parmi les 40 sites partenaires, dans la limite des conditions décrites.

Le « Pass Perigord avantages », est valable un an, du 01/01/20 au 31/12/2020.

Préalablement à chaque visite, le détenteur de la fiche/coupon imprimée « Pass Périgord Avantage » doit la présenter obligatoirement pour valider son accès auprès du site partenaire concerné.

Le site partenaire est en droit de conserver cette fiche/coupon imprimée pour ses statistiques

Le Pass Périgord Avantages ne constitue pas un billet coupe-file. Il n'inclut ni la disponibilité, ni l'accès aux éventuelles animations proposées par les sites.

Les horaires d'ouverture de chaque site partenaire sont sous la responsabilité du site lui-même et ils peuvent être soumis à modification au cours de l'opération.

Préalablement à toute visite, il est recommandé au détenteur d'une fiche/coupon imprimée « Pass Périgord Avantage » de s'informer directement auprès du site partenaire des jours, horaires d'ouverture du site et heure de fermeture des caisses.

Le site partenaire s'engage à informer sans délai le CDT Dordogne de toute modification relative à la bonne information des détenteurs du « Pass Périgord Avantage » : conditions d'accueil, jours et heures d'ouverture, fermeture exceptionnelle ou définitive.

En cas de modification, le CDT Dordogne s'engage à mettre à jour sur le site internet [www.dordogne-perigord-tourisme.fr/voir-faire/pass-perigord-avantages/index.php](http://www.dordogne-perigord-tourisme.fr/voir-faire/pass-perigord-avantages/index.php) les informations qui auront été portées à sa connaissance et relatives aux sites partenaires.

Le CDT Dordogne ne peut être tenu responsable de modifications inhérentes aux conditions d'accueil d'un site partenaire et empêchant le bon déroulement ou l'exécution des prestations de visites proposés dans le cadre du « Pass Périgord Avantage »

## ARTICLE 4 - DONNÉES PERSONNELLES

Les informations et données personnelles relatives au détenteur du « Pass Périgord Avantage » sont nécessaires au bon traitement de la commande par le CDT Dordogne et utiles dans le cas de dysfonctionnement. A défaut, la demande ne pourra aboutir.

Les informations et données sont conservées par le CDT Dordogne à des fins de sécurité, dans le respect des obligations légales et réglementaires.

Les données peuvent être utilisées par CDT Dordogne dans le cadre de l'exploitation statistique du « Pass Périgord Avantage » et de prospection commerciale.

Le détenteur de fiches/coupons téléchargeables « Pass Périgord Avantage » peut écrire à CDT Dordogne 25 rue wilson, BP40032, 24002 PERIGUEUX pour exercer ses droits d'accès et de rectification à l'égard des informations le concernant et faisant l'objet d'un traitement, dans les conditions prévues par la Loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 refondue par la loi du 06 août 2004.

Le détenteur de fiches/coupons téléchargeable « Pass Périgord Avantage » dispose de la faculté de s'opposer, sans frais, à ce que les données le concernant soient utilisées à des fins de prospection, notamment commerciale.

## ARTICLE 5 - SERVICE CLIENTÈLE

Pour toute information, le détenteur du « Pass Périgord Avantage » est invité à contacter le CDT Dordogne: Par téléphone au 05.53.35.50.24 du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou par mail : [dordogne.perigord.tourisme@orange.fr](mailto:dordogne.perigord.tourisme@orange.fr)

Toute réclamation devra être adressée par voie postale à l'adresse suivante : 25 rue Wilson, BP40032, 24002 PERIGUEUX; ou par courrier électronique à l'adresse suivante [dordogne.perigord.tourisme@orange.fr](mailto:dordogne.perigord.tourisme@orange.fr)

« Pass Périgord Avantage » s'engage à répondre au client dans un délai maximum d'un mois à compter de la réception du courrier.